

Réunion de réseau PCAET *17 octobre 2017*

Présentation de l'avis de l'Ae nationale sur le PCAET de Cergy-Pontoise (28 juin 2017)



Rachid FARIB
Chargé de mission évaluation environnementale des plans et programmes
DREAL PACA / SCADE / UEE

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Petits rappels...

❖ Qui est l'Ae ?

- ✓ Au niveau national : le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD).
- ✓ Au niveau régional : la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) qui est compétent pour les PCAET.

Possibilité d'évocation (PCAET de Cergy-Pontoise).

❖ L'avis de l'Ae porte sur :

- ✓ Qualité de l'évaluation environnementale : aspects formels (clarté, structuration, méthode...).
- ✓ Prise en compte de l'environnement (degré d'ambition du plan et prise en compte des enjeux environnementaux).



L'évaluation environnementale stratégique

Contenu réglementaire (R122-20 du CE)

- ✓ Présenter l'articulation avec d'autres plans, schémas, programmes ou documents de planification ;
- ✓ État initial de l'environnement, les perspectives de son évolution probable, les principaux enjeux environnementaux ;
- ✓ Solutions de substitution raisonnables permettant de répondre à l'objet. Avantages et inconvénients qu'elles présentent ;
- ✓ Effets notables probables sur la santé humaine, la population, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages; (Effets directs/indirects/temporaires/permanents/... et cumulés du schéma avec d'autres / Évaluation des incidences Natura 2000) ;
- ✓ Mesures prises pour Éviter/Réduire/Compenser les incidences négatives sur l'environnement et la santé humaine ;
- ✓ Dispositif de suivi des incidences du PCAET (indicateurs, critères, modalités) ;
- ✓ Résumé non technique.



Présentation du PCAET de Cergy-Pontoise

❖ Contexte du PCAET

- ✓ Porté par la CA de Cergy-Pontoise. Elle exerce 23 compétences : 4 compétences obligatoires, 4 compétences optionnelles et 15 compétences facultatives.
- ✓ Territoire de 205 000 habitants. Cergy se situe à 25 kms de Paris. Tertiaire, industrie.
- ✓ Territoire largement anthropisé qui recèle un important patrimoine naturel (espaces agricoles, Porte du Parc régional du Vexin, Oise, zones humides). Territoire très contrasté.

❖ Contenu du PCAET

Une stratégie et des actions pertinentes au vu des objectifs en matière de transition énergétique.

Exemples d'objectifs : réduction chiffrée des émissions de GES par secteur d'activité, réduction des consommations d'énergie finale par secteur d'activité, préservation de la trame verte et bleue du territoire et limitation de l'artificialisation...

Exemples d'actions : réduction des émissions de GES (surtout dans le bâtiment et les transports), réduction des consommations (amélioration du chauffage urbain notamment), prise en compte par le SCoT des enjeux du PCAET...

L'Ae relève que les actions du PCAET couvre un champ plus large que les compétences de la CA.



Un avis structuré sur deux types d'attentes :

❖ En matière de qualité de l'évaluation environnementale

- ✓ Contenu réglementaire de l'EE (R122-20 du CE)
- ✓ Articulation avec les autres plans
- ✓ État initial de l'environnement
- ✓ Scénario au fil de l'eau
- ✓ Justification des choix du PCAET et solutions de substitution raisonnables
- ✓ Analyse des effets probables du PCAET
- ✓ Indicateurs de suivi des effets du PCAET
- ✓ Résumé non technique et méthode d'évaluation

Approche très formaliste soucieuse d'une démarche rigoureuse de l'EE.

❖ En matière de prise en compte de l'environnement

- ✓ Appréciation des objectifs en matière de transition énergétique
- ✓ Appréciation des leviers de limitation des déplacements
- ✓ Appréciation de l'opérationnalité des actions (sensibilisation et financement)

Avis très soucieux de l'ambition portée par le PCAET



Attentes en matière de qualité de l'EE



❖ Contenu réglementaire de l'EE

L'Ae vérifie que tous les items du R122-20 du CE sont réalisées

❖ Articulation avec les autres plans

SRCAE, SCoT, PPA, PLU...

❖ État initial de l'environnement

Bien identifier et hiérarchiser les enjeux. Pertinence d'un diagnostic-état initial unique.

❖ Scénario au fil de l'eau

Exercice qui permet de mettre en évidence les apports du PCAET

❖ Justification des choix et solutions de substitution raisonnables

Pertinence des choix au vu des enjeux et objectifs environnementaux. Processus itératif.

❖ Analyse des effets probables du PCAET

Une analyse axe par axe et action par action des incidences de toutes les actions sur le territoire

❖ Indicateurs de suivi du PCAET, résumé non technique et méthode de l'EE

Des indicateurs pertinents portant sur l'ensemble des thématiques environnementales

Attentes en matière de pris en compte de l'environnement

❖ Appréciation des objectifs en matière de transition énergétique

L'Ae vérifie l'adéquation des objectifs avec les objectifs nationaux et régionaux

Ex : la réduction des émissions de GES :

- souligne l'intérêt de l'année 1990 comme année de référence
- évalue la pertinence des objectifs à l'aune du SRCAE et de la SNBC

Sur les polluants aériens

L'Ae souhaite des objectifs de réduction quantifiés et ventilés par secteur d'activité.

❖ Appréciation des leviers de limitation des déplacements

L'Ae met également l'accent sur l'importance de jouer sur une limitation des déplacements, de limiter l'étalement urbain et l'artificialisation des sols autant de leviers concourant à l'atteinte des objectifs de transition énergétique.

❖ Appréciation de l'opérationnalité des actions (sensibilisation et financements)

L'Ae insiste sur la mise en place d'actions transversales de sensibilisation et de financements.



A retenir



Bien caractériser et hiérarchiser les enjeux

Bien identifier les effets indésirables

Justifier, le cas échéant, les écarts par rapport aux objectifs nationaux



FIN

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Ministère de l'Écologie, du Développement durable
et de l'Énergie

www.reunion.developpement-durable.gouv.fr